



DIRECTION DES SPORTS

MINISTÈRE DES SPORTS

MOVE CONGRES MONDIAL

ISCA

PARIS DU 19 AU 23 OCTOBRE 2011

CHANGER DE PARADIGME

LE SPORT POUR TOUS

LES ACTIVITÉS PHYSIQUES ET SPORTIVES

- des valeurs de partage, d'épanouissement personnel et d'échange planétaire
- un vecteur fondamental d'éducation, de culture, de préservation de la santé et de la vie sociale inter-génération
- un facteur de socialisation des jeunes par les apprentissages en particulier dans le cadre structuré et formateur du club
- une organisation sociale où toutes les dimensions sont impliquées : le travail, les loisirs, le système éducatif scolaire et hors de l'école, le système de santé publique et privé, les médias, la télévision

SPORT AMATEUR ET SPORT DE HAUT NIVEAU

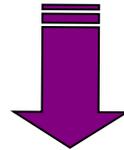
- Favoriser l'accès de tous, de la pratique d'activités physiques et sportives, du sport amateur à la pratique de haut niveau
- Mettre en place des stratégies de développement
- Permettre des interdépendances entre la pratique «amateur» et «professionnel»

QUELQUES CHIFFRES

- **65% des français de 15 ans déclarent pratiquer régulièrement une activité physique et sportive soit 34 millions de personnes**
- **15,5 millions de licenciés**
- **3 millions environ de bénévoles**
- **210 000 associations sans salarié**
- **50 000 associations avec salariés (209 000 salariés)**
- **167 000 associations sportives affiliées aux fédérations sportives regroupées au sein du CNOSF**
- **34 milliards d'euros**

À PRÉSENT : LE CODE DU SPORT

Un objectif d'intérêt général .



« L'État, les collectivités territoriales et leurs groupements, les associations, les fédérations sportives, les entreprises et leurs institutions sociales contribuent à la promotion et au développement des activités physiques et sportives. »



Les associations

- le mouvement fédéral.
- le mouvement olympique.



Les collectivités territoriales

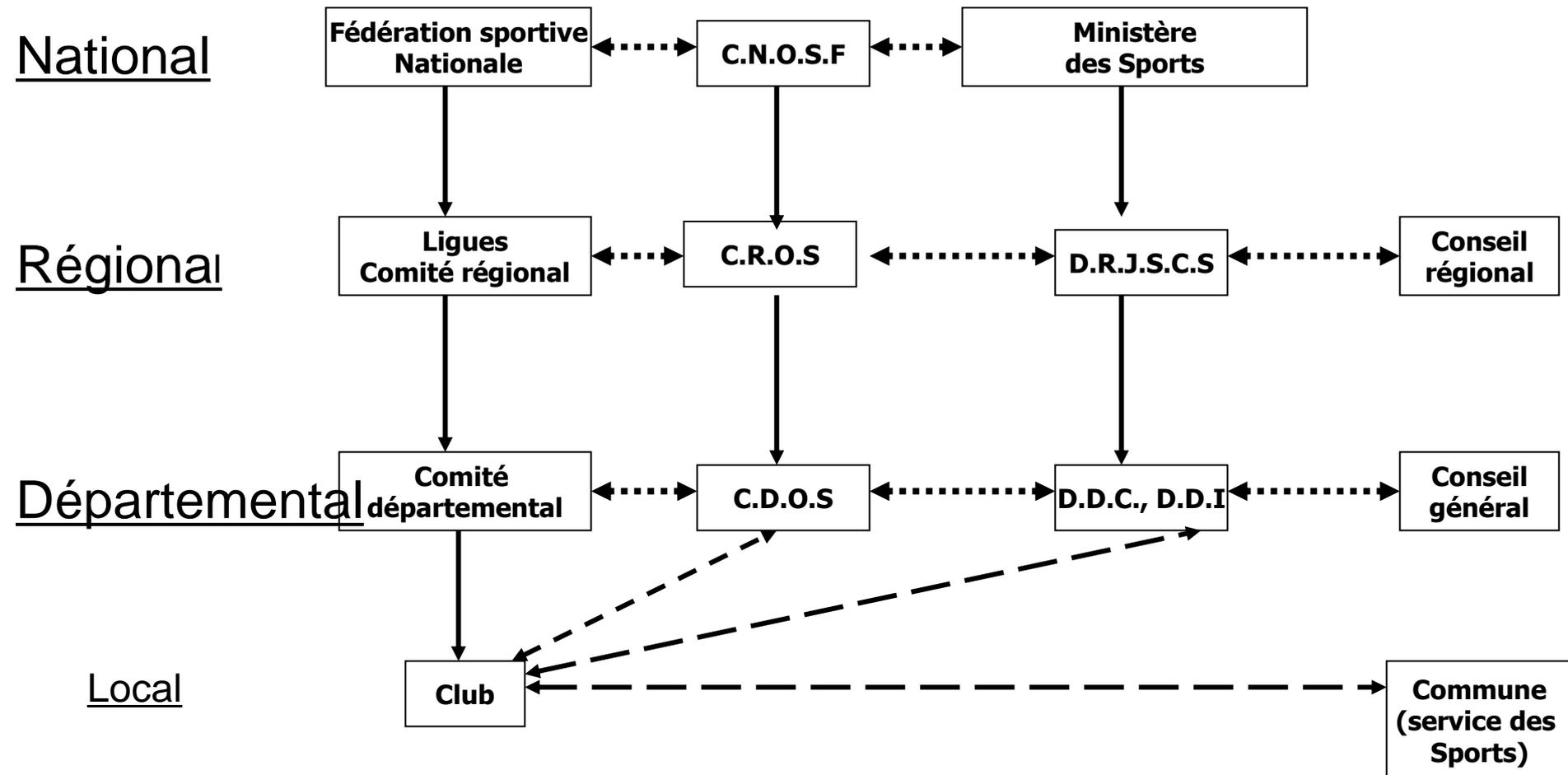
- le Conseil Régional
- le Conseil Général
- commune , ...



L'État

- le Ministère en charge des sports.
- le Ministère de l'éducation nationale.

L'ORGANISATION DU SPORT EN FRANCE



LE MODÈLE SPORTIF FRANÇAIS

Une spécificité :

- **125 fédérations agréées par l'Etat qui participent à la mise en œuvre de missions de service public**
- **79 fédérations délégataires qui gèrent leur discipline et ont pouvoir pour exercer les missions de service public (réglementation et organisation des compétitions)**
- **L'agrément des fédérations donne droit à passer avec l'Etat des conventions financières et des aides en personnel**
- **L'encadrement de la pratique sportive contre rémunération : une profession réglementée soumise à une obligation de qualification attestée par la possession d'un titre inscrit au répertoire national des certifications professionnelles**

LES GRANDS OBJECTIFS DE LA POLITIQUE NATIONALE DU SPORTS

- **Le développement du sport pour tous, en particulier en direction des publics les plus éloignés de la pratique sportive**
- **L'organisation du sport du haut niveau, afin de maintenir le rang de la France parmi les grandes nations sportives**
- **La prévention par le sport, la protection des sportifs et la lutte contre les dérives intolérables : dopage, violence, racisme et formes de discrimination**
- **La promotion des métiers du sport et le développement de l'emploi sportif**

ORGANISATION, ADMINISTRATION

- **La direction des sports**
- **Les services déconcentrés où des personnels d'inspection et personnels techniques et pédagogiques qui assurent au niveau régional et départemental, l'animation des politiques sportives**
- **CNDS**
- **l'INSEP – institut national du sport et de l'expertise – tête de réseau du sport de haut niveau**
- **3 écoles nationales : sports de montagne, équitation (IFCE), voile et sport nautique**
- **16 CREPS : accueil de sportifs de haut niveau, formation aux métiers du sport**
- **1680 cadres techniques placés auprès des fédérations sportives**
- **Le musée du sport**
- **La délégation interministérielle aux grands événements**
- **L'agence française de lutte contre le dopage**

LES FINANCEMENTS DU SPORT PAR L'ÉTAT

- **les dépenses budgétaires : un programme sport pour le soutien aux fédérations sportives et aux pôles ressources nationaux**
- **Les dépenses extrabudgétaires : le CNDS, établissement public placé sous la tutelle du ministère et opérateur exclusif pour le soutien des actions territoriales (associations sportives et équipements)**
- **Les dépenses de personnel et de fonctionnement concernant les politiques sportives**
- **Un total de 861, 35M€**

LES PUBLICS PRIORITAIRES

Les jeunes scolarisés

Environ 12 millions

Les habitants des quartiers en difficultés (ZUS)

Environ 8% de la population française vit dans un quartier ZUS

61 millions

Les populations issues des zones rurales fragilisées

Environ 25 % des français vivent en zone rurale - 12 480 communes

classées en Zones de revitalisation rurale

Les jeunes filles et les femmes.

Les personnes en situation de handicap

LES ENJEUX

- **Corriger les inégalités d'accès à la pratique sportive en promouvant l'accès au sport au plus grand nombre, notamment ceux qui pour des raisons sociales, culturelles, physiques ou financières en sont éloignés**
- **Prévenir et lutter contre la violence et les discriminations dans le sport**
- **Encourager l'emploi, la formation des éducateurs et des bénévoles**

UNE DÉMARCHE

- **Inscrire les projets dans une démarche globale issue d'un diagnostic et privilégier une logique de contractualisation**

POUR DES PROJETS TERRITORIAUX STRATÉGIQUES

**identifier au sein des territoires les cibles
d'intervention prioritaires : des thématiques, des
publics ou des territoires**

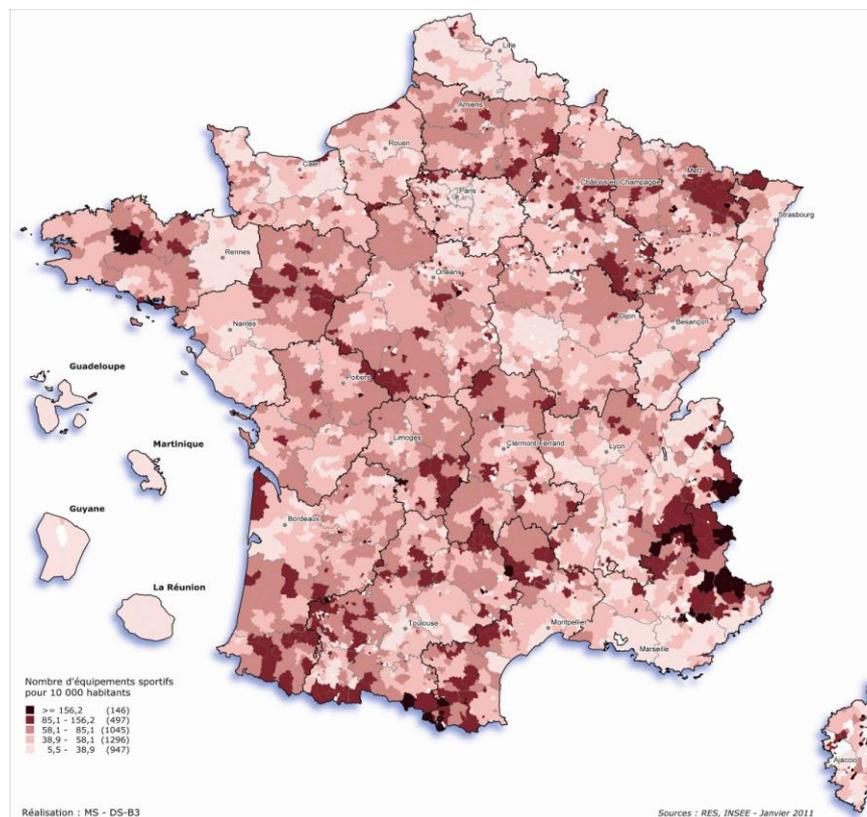
**mettre à la disposition des services des outils
d'observation et d'évaluation des politiques :**

- le recensement des équipements sportifs et un atlas des équipements sportifs.**
- Un guide méthodologique de conduite de diagnostics territoriaux approfondis (DTA)**
- des pôles ressources nationaux**

**prendre en compte les outils mis en place par les
fédérations**

CARTE DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS PAR INTERCOMMUNALITÉ

- Plus de 255.000 équipements recensés dans le RES (hors sport de nature)
- *Soit un ratio de 39,9 équipements pour 10.000 habitants*



LES SPORTS ÉMERGENTS

DE NOUVELLES FORMES DE PRATIQUES

- sports urbains
- sports de nature
- sports adaptés aux handicaps liés à l'âge, à la maladie...

DE NOUVELLES PROBLÉMATIQUES

- L'encadrement et la formation
- Le statut et la reconnaissance Le partage de l'espace public et des équipements publics



LES PÔLES RESSOURCES NATIONAUX

- les pôles interviennent sur le diagnostic, l'expertise, la méthodologie et la conduite de projets, la formation, l'évaluation et animent des réseaux d'acteurs
- le pôle « sport et handicaps » au CREPS de la Région Centre à Bourges.
www.handicaps.sports.gouv.fr/
- Le pôle « sport, éducation, mixités et citoyenneté » (S.E.M .C.) au CREPS SUD EST sur le site d'Aix-en-Provence
www.semcsports.gouv.fr
- le pôle « sports de nature » au CREPS SUD EST , sur le site de Vallon Pont d'Arc
www.sportsdenature.gouv.fr
- Le pôle « sport et santé » au CREPS Auvergne à Vichy
www.sport-et-sante.sports.gouv.fr



DIRECTION DES SPORTS

MERCI DE VOTRE ATTENTION

**Ministère des sports
Direction des sports**

**Sous direction de l'action territoriale
SYLVIE MOUYON PORTE**

**Chef du bureau des fédérations multisports, des
activités sportives de nature et des pôles ressources**

[dsb1 @jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:dsb1@jeunesse-sports.gouv.fr)